



RÉUNION
COMMISSION
DE QUARTIER

MALADIÈRE . DRAPEAU . CLEMENCEAU

Compte rendu du : **Mardi 20/3/2018**

I. TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projet 2017 – point d'étape
- Projet 2018 – hiérarchisation et vote

III. VIE DE QUARTIER

- MJC-Centre Social Balzac-Maladière

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en points d'apport

LISTE DES MEMBRES

COLLÈGE DES HABITANTS

PERSONNES RESSOURCES

1. Chantal FURT **Excusée**
2. Jacques MENUET **Présent**
3. Édith EICHELBRENNER **Présente**
4. Michael LE BONNIEC **Présent**
5. Marie-Françoise THIERY **Présente**

JEUNES

6. Anthony KLEINHANS **Présent**
7. Alexandre PATEL **Présent**
8. Emma THEVENOT **Absente**

HABITANTS

9. Franck AUBERTIN **Présent**
10. Cyril BORGET **Excusé**
11. Maud BORGET **Excusée**
12. Jamila BOUKTIBA **Absente**
13. Fatiha CHAHRI **Absente**
14. Jérôme COLLIN **Excusé**
15. Sylvie COULON **Présente**
16. Laure COUPEY **Excusée**
17. Daniel DELAITRE **Excusé**
18. Dominique HEIRAIL **Présent**
19. Stéphanie LOTH **Présente**
20. Martine MAIRET **Présente**
21. Marie PELLETIER **Présente**
22. Danièle PICCOLO **Présente**
23. Frédéric PORLIER **Présent**
24. Véronique DIHO **Présente**
25. Yves REBOUL **Excusé**
26. Fabienne REYNIER **Présente**
27. Benjamin ROSSI PROCELLI **Absent**
28. Gérard ROUGET **Présent**
29. Laurence RUET **Excusée**
30. Sébastien VIEIRA **Présent**

SUPPLÉANTS

1. Laurence VILLIEN **Excusée**
2. François MARTIN **Présent**
3. Marie-Hélène BARBIER-BARBU (**Démissionnaire**)
4. Jean-Marc RENARD **Absent**
5. Miguel Angel TAMAYO-MEDINA **Absent**
6. Dominique PERRIN **Présente**
7. Brahim BENSASSI **Absent**
8. Christiane GOSSE **Excusée**
9. Alain GRENIER **Absent**
10. Sophie PICARDAT **Absente**
11. Aurélien FOISSOTTE **Absent**
12. Juliane MOURIES **Absente**
13. Philippe BOURLON **Absent**
14. Maryline HATON **Absente**

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS-ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Espace Socioculturel de l'ACODEGE **Présent**
2. Grandir à la Maladière **Présente**
3. MJC - Centre social Balzac **Présente**
4. Vivre à la Maladière **Présente**
5. Un Tigre au Parc **Présente**
6. La Collecte Locale des Archives Cinématographiques **Absente**

COLLÈGE DES ÉLUS

1. Christine MARTIN Coprésidente titulaire **Présente**
2. Lionel BARD Coprésident suppléant **Présent**
3. Mohamed BEKHTAOUI **Excusé**
4. Christine DURNERIN **Excusée**
5. Emmanuel BICHOT **Présent**

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

1. Chantal BASSET **Présente**
2. Aurélie DA SILVA **Excusée**
3. Cécile LEVANNIER **Présente**
4. Alain PELLETIER **Présent**
5. Anne VIAN **Excusée**

Christine MARTIN remercie les personnes présentes et procède à l'appel.

Lionel BARD rappelle que, au bout de trois absences non excusées, le membre titulaire est remplacé par une personne suppléante. Il demande à Yves PANNETIER de rappeler cet article du règlement intérieur.

1 – TEMPS D'ECHANGE AVEC LES HABITANTS

Deux questions de M. Jacques MENUUEL :

Question n°1 :

Les problèmes engendrés par le "copeau de trottoir" situé place Jean Bouhey qui se dégrade :

- son état : les morceaux de "trottoir" ne tiennent plus sur le copeau
- les traces sur le sol de la partie de trottoir "enlevée" . Celle-ci a été supprimée à l'occasion des travaux du tram

Christine MARTIN précise que des discussions sont en cours entre le concessionnaire de l'espace, la ville de Dijon et l'artiste afin de trouver une solution au problème. En attendant, la ville de Dijon a sécurisé les lieux. Christine MARTIN informera les membres dès qu'une issue sera trouvée.

Philippe PITAVY précise qu'à l'origine, il existait une dénivellation de quelques centimètres entre l'œuvre et le trottoir. La ville avait décidé, à l'époque, de combler cette trace (en bitume noir) pour des raisons de sécurité. Les travaux du TRAM ont permis de retrouver une uniformisation de la couleur du trottoir.

Question n°2 :

Dans le jardin derrière le bâtiment de Dijon métropole, il y a un escargot en métal qui sert d'hôtel à insectes. Or celui ci est tombé (depuis longtemps). A qui faut il s'adresser pour le remettre en état ?

Réponse : c'est l'association "Arborescence" qui est à l'origine de cette installation. Malheureusement, depuis son origine, elle a été vandalisée deux fois. Pour la remettre en place, il faut procéder à son démantèlement complet et faire appel à un camion grue (ce qui augmenterait sensiblement le coût). L'idée pourrait être de la déplacer en renforçant le pied (avec une étude préalable sur la prise en charge du financement).

Christine MARTIN précise qu'une demande sera faite au service des espaces verts afin de voir si son déplacement est envisageable.

2 – BUDGETS PARTICIPATIFS

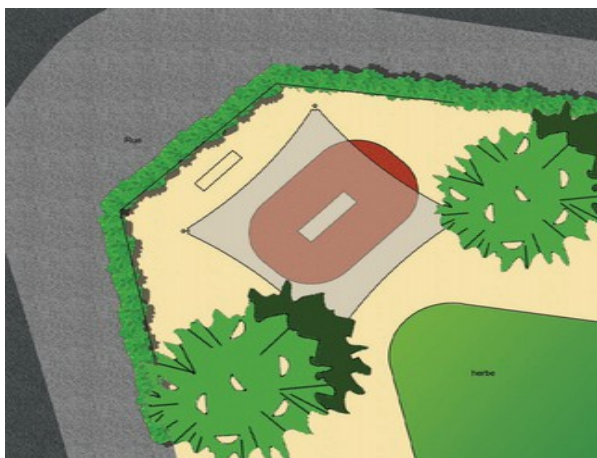
- Projets 2017 – point d'étape

Cécile LEVANNIER présente ce point d'étape.

- Installation d'une protection au-dessus du toboggan du square Giraud :

Comme montré ci-dessous, un voile d'ombrage va être installé sur le toboggan afin que les enfants puissent l'utiliser même en plein soleil. La dernière réunion sur ce sujet a permis de valider le projet avec une toile de couleur « vert mousse ». La réalisation aura lieu au printemps.

Le budget alloué à ce projet est de 11 000 €. La dépense sera finalement de 7 500 €.



- Installation d'agrès sportifs sur le cours Junot :

L'installation d'un ensemble d'agrès sportifs a été validée à l'extrémité du cours Junot (côté boulevard Pascal, près du banc en dur). La pose sur sol souple (plus "confortable" et plus amortissant) a été préférée au gazon synthétique. L'installation est prévue au printemps.

Le budget alloué à ce projet est de 25 000 €.



- Installation de panneaux d'information dans l'enceinte du parc Clemenceau :

La commission a souhaité que des panneaux informatifs soient mis en place, à l'intérieur du parc, afin de sensibiliser les utilisateurs sur la préservation de cet espace public. Deux emplacements ont été validés par les services techniques : un premier côté rue Jean de Cirey (en entrant à droite entre la poubelle et le grillage) et un second côté rue André Malraux (en entrant à gauche entre le panneau du parc et la boîte à livres). Les deux panneaux sont prévus en format pupitre (40 cm X 60 cm) sur un pied.

Un groupe de travail a eu lieu dernièrement sur ce dossier. Les membres présents ont décidé l'implantation de tables aux endroits suivants :

- une table en bois avec deux plaques en résine fixées dessus (damier et petits chevaux) à installer au parc du Drapeau (sur la partie en herbe vers le terrain de pétanque)
- une table « famille » en béton (damier) à installer au square Giraud (en entrant à droite, entre les deux arbres)

Le budget alloué à ce projet est de 3 500 €.



- Site de compostage Clemenceau :

Yves PANNETIER précise qu'une réunion est prévue, sur site, le vendredi 6 avril à 17 h afin d'envisager le déplacement du site à un autre endroit du parc. Cette réunion se fera en concertation avec les riverains (qui seront informés par distribution de flyers dans les boîtes aux lettres). La mise en place des nouveaux bacs (en bois) est prévue le vendredi 4 mai (à confirmer).

- Projets 2018 – hiérarchisation et vote

En préambule, Christine MARTIN rappelle les investissements consacrés aux différents secteurs du quartier, depuis 2012, dans le cadre des budgets participatifs :

- Clemenceau : 82 760 € (auxquels il convient d'ajouter les budgets consacrés par la ville de Dijon à l'installation des toilettes et à la rénovation des gradins)
- Drapeau : 92 835 €
- Junot : 28 970 €
- Square Giraud : 9 000 €

Deux aménagements annexes ont également été financés :

- deux terrains de pétanque (rue Joseph Garnier) : 2 000 €
- promenade du Suzon : 6 450 €

Lionel BARD demande aux personnes présentes de présenter leurs projets.

PROJETS REALISABLES – MALADIÈRE/DRAPEAU/CLEMENCEAU

NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE	PRIORISATION
		Projets d'aménagements arborés, composteurs, verger....	
Elise BONIN	1	<p><u>Installation d'un potager d'herbes aromatiques à disposition de tous :</u> Je propose l'installation de potagers d'herbes aromatiques (persil, ciboulette, menthe, thym, basilic.....) au parc Clemenceau, en libre service gratuit (dans des bacs en bois surélevés par exemple) derrière l'école maternelle ou vers les bacs à compost (compost qui pourrait être utilisé pour nourrir ces bacs). Réponse : cette proposition retient l'aval du service. Le service des espaces verts pourra fournir ces plantes aromatiques. La commission de quartier peut acquérir le ou les bacs hors sol. Coût d'un bac fourni posé : 700 €</p>	
Sébastien VIEIRA	2	<p><u>Placette de compostage partagé :</u> Mise en place d'une placette de compostage collectif de quartier à proximité de l'intersection du mail Delaborde et de la rue Maréchal Franchet d'Esperey. La présence de plusieurs copropriétés offre un potentiel intéressant de détournement des biodéchets de la collecte classique des ordures ménagères. Réponse : la mise en place du site de compostage de quartier nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable : - Avoir environ 10 m² d'espaces verts pour installer la placette de compostage - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. Coût : 300 €</p>	
Lætitia LEGENDRE Mélanie PEPEY Josiane PAPEIX Rachel MERIGOT	3	<p><u>Composteur collectif parc du Drapeau :</u> Installer un composteur collectif au parc du Drapeau Réponse : la mise en place du site de compostage de quartier nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable : - Avoir environ 10 m² d'espaces verts pour installer la placette de compostage - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. Coût : 300 €</p>	

Sébastien VIEIRA	4	<p><u>Création d'un verger partagé :</u> A l'image des jardins partagés qui se développent, je souhaiterais mettre en place un verger partagé, avec arbres fruitiers, sur le quartier. Comme nous pouvons le voir en ce moment avec des inondations qui sont de plus en plus conséquentes, la bétonisation des villes et villages ne favorisent pas l'écoulement des eaux. Ce verger partagé (qui pourrait devenir un refuge Ligue de Protection des Oiseaux et un réservoir de biodiversité avec des "cabanes à hérisson" etc...) pourrait avoir sa place le long du mail Delaborde ou les quelques maisons ont récemment été détruites. Ce projet pourrait mettre en valeur le quartier en apportant de la verdure</p> <p>Réponse : ce projet est éligible sous réserve : - de trouver un site dont la ville de Dijon a la maîtrise foncière et qui soit ensoleillé - de trouver un gestionnaire (association/ structure type MJC ou autre...) Coûts : 600€/arbre planté (1 arbre/25m²), 70€/ml de clôture, 2 000€ pour un portail Un budget minimum de 15 000€ pour un projet d'environ 10 arbres. En fonction de la taille du verger souhaité et du nombre d'arbres à planter, le budget pourra augmenter jusqu'aux 40 000 € du budget de la commission.</p>	
Laurence RUET	5	<p><u>Végétalisation des trottoirs, jardins et abeilles :</u> Pouvoir végétaliser les trottoirs devant chez soi (roses trémières, plantes grimpantes, etc...). Organiser des rencontres partage de plantes, avec le soutien du service espaces verts -coaching, conseils, jardinage écologique...- Faire du miel de quartier, et faire une fête du miel pour sensibiliser à la protection des abeilles.</p> <p>Réponse : le programme "j'adopte un pied d'arbre, un pied de mur" (https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre---un-pied-de-mur.aspx) permet la plantation et l'entretien par les habitants de petites zones à végétaliser. Le Jardin des sciences peut accompagner un groupe d'habitants motivés pour végétaliser de manière collective une rue. Pour les rencontres autour du jardinage, une dynamique existe au niveau des jardins partagés et du réseau des jardins partagés, le Jardin des sciences développera également ce genre d'activités. Concernant une fête du miel dans ce quartier, il en existe déjà sur Dijon le programme "Abeille, sentinelle de l'environnement" et notamment la grande fête des abeilles "APIdays" au Jardin des sciences chaque année fin juin. Il est possible de rentrer en contact avec des associations d'apiculteurs partenaires de la collectivité.</p>	
Nathalie BELOT	6	<p><u>Végétaliser et égayer le quartier de l'église du Sacré Cœur :</u> Végétaliser et redonner de la vie et de la couleur aux rues qui entourent la place André Giraud (cela manque d'arbres, de verdure et de fleurs...). Plutôt que voir du béton et du goudron sur nos trottoirs et pousser les mauvaises herbes le long des murs, pourquoi ne pas nous donner la possibilité, (avec l'aide des Espaces verts de la Ville de Dijon), de fleurir le bord de nos maisons de plantes vivaces et de planter des arbres dans les rues, là où ils font défaut ? Les abeilles, papillons et oiseaux en seraient les 1er à en bénéficier...</p>	

		<p>Réponse : Le programme "j'adopte un pied d'arbre, un pied de mur" (https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre---un-pied-de-mur.aspx) permet la plantation et l'entretien par les habitants de petites zones à végétaliser.</p> <p>Le Jardin des sciences peut accompagner un groupe d'habitants motivés pour végétaliser de manière collective une rue.</p> <p>Si la faisabilité technique est validée par le service des espaces verts, travail en transversalité pour le choix des essences afin que les plantations participent aux enjeux de biodiversité et à la trame verte sur le territoire.</p>	
Thérèse CHONE	7	<p><u>Cabane et outillage pour compostage partagé sur le site Clemenceau :</u></p> <p>Depuis sa création en avril 2017, 100 bio-seaux ont été distribués sur le site de compostage Clemenceau, correspondant à 250 habitants, hors non inscrits. Soit plus de 600 litres de matière soustraits à nos poubelles chaque mois et mis en maturation. Les 5 référents formés exercent une surveillance constante et se réunissent avec les usagers toutes les 3 à 4 semaines pour transférer les matières. Pour cela, ils ont besoin d'outils jusqu'à présent empruntés et d'une cabane pour les ranger. C'est l'objet de la demande.</p> <p>Cabane : 5 m2 type abri de jardin: 500 €.</p> <p>Outils : 300 € (Brouette, fourches, pelles, grande poubelle, toile géotextile, bâche et accessoires divers)</p> <p>Total projet (sans le soubassement de la cabane) : 800 €</p> <p>Réponse : Le parc n'étant pas clos la nuit, il n'est pas envisageable de mettre en place un tel équipement assez fragile et vulnérable, le risque de vandalisme est trop important. Par contre, peut être qu'un coffre cadenassé suffirait pour le stockage de l'outillage.</p> <p>Coût d'un coffre : 2 000 € TTC</p>	
François MARTIN	8	<p><u>Arbres fruitiers :</u></p> <p>Installer dans chaque parc/zone de jeux un ou des arbres fruitiers avec des panneaux de renseignements.</p> <p>Réponse : la plantation d'arbres fruitiers dans les espaces publics pose de nombreux problèmes (cela attire les guêpes, donne envie aux enfants d'aller cueillir les fruits or les branches sont très cassantes, salit potentiellement le sol...). Aussi leur plantation doit se faire dans des zones à accès surveillé type verger collectif. Pour cela un gestionnaire doit être trouvé afin de gérer ces végétaux (récolte des fruits, taille, entretien divers). C'est pourquoi, le projet tel que présenté n'est pas éligible.</p> <p>Ce projet pourrait néanmoins être réalisable sous réserve de deux conditions : trouver un terrain dont la ville a la maîtrise foncière et un gestionnaire.</p> <p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 €/arbre planté (1 arbre/25m²) et - 70 €/ml de clôture - 2000 € pour le portail <p>Budget global : 15 000 € pour un verger de 10 arbres environ.</p>	

		Projets d'aménagements d'espaces (non arborés)	
Elise BONIN	9	<p><u>Au parc Clemenceau, extension de l'air de jeux pour petits, pose de balançoire et/ ou balancelle :</u> Je propose l'agrandissement du parc de jeux des petits au Parc Clemenceau en enlevant des buissons situés sur la gauche du parc. La pose de balançoire ou balancelle sur ressort viendrait augmenter les jeux proposés aux tout petits</p> <p>Réponse : l'aire de jeux a 13 ans et commence à montrer des signes de vieillissement en effet. Pour un remplacement des jeux : 20 000 euros Pour modifier plus largement la géométrie de l'aire existante : 40 000 euros</p>	
Jacques MENUET	10	<p><u>Réhabilitation de l'espace situé à l'angle de l'avenue du Drapeau et de la rue du général Fauconnet :</u> Les vélos passant au milieu du gazon celui ci a disparu et il ne reste actuellement que de la boue. Dans ce même espace, mais avenue du Drapeau ce sont les piétons qui ont abîmé la pelouse. Je propose donc de faire un chemin (en béton ou en goudron par exemple) pour les vélos et de mettre des pierres noyées dans du béton pour l'autre partie (comme pour la placette située à l'angle de la rue Parmentier et du boulevard Clémenceau). Une autre solution consisterait à bétonner toute la partie droite jusqu'à l'avenue du drapeau et mettre un banc pour casser visuellement cette surface.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. Une allée en sablé, des bordures pavées, des plantations arbustives et deux bancs pourraient être aménagés. Coût estimé : 19 000 €</p>	
Gérard ROUGET	11	<p><u>Fresque sur les toilettes au parc du Drapeau :</u> Faire réaliser une fresque sur le mur des toilettes du parc du Drapeau</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable : - préparation du support avant réalisation de la fresque - réalisation de la fresque Le coût sera à affiner en fonction du projet. Coût estimé à 10 000 €.</p>	
Gérard ROUGET	12	<p><u>Aménagements sur la promenade du Suzon :</u> Continuer les aménagements de la promenade du Suzon (rue Général Fauconnet) en reprenant l'enrobé au sol et en installant des bancs.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. Coûts : - banc : 800€ TTC/unité - reprise du revêtement : 120 € TTC/m² environ - 10 000 € permettront de rénover environ 75 m² soit une vingtaine de mètres de promenade. Si le projet est retenu, le budget sera à affiner en fonction des surfaces à reprendre. Le service technique alerte sur le fait que ces travaux sont "délicats" puisqu'ils sont situés sur la voûte du Suzon.</p> <p>Coût global estimé à 12 000 €.</p>	

<p>Aldo TOMASINO (pour structure CS-MJC Balzac)</p>	<p>13</p>	<p><u>Espace loisirs partagés</u> :</p> <p>Cet espace (situé entre le Centre Social Balzac, la MJC Maladière et la bibliothèque) pourrait être réfléchi avec les habitants du quartier, ainsi que les usagers ou adhérents des structures voisines.</p> <p>L'idée serait de créer un espace convivial où les gens pourraient se poser pour lire un bouquin (bibliothèque), partager un goûter, écouter un conte, pique niquer...</p> <p>On pourra envisager de l'ameublement urbain adapté aux personnes à mobilité réduite, des bacs à fleurs, à l'ombre d'une tonnelle...</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable, il est envisageable d'installer du mobilier de repos sous les arbres, par contre, il n'existe pas de place pertinente pour une tonnelle (présence du terrain de basket)</p> <ul style="list-style-type: none"> - banc : 800€ TTC/unité - chaise : 500€ TTC/unité - table de pique nique : 1 300€ TTC/unité - jardinière : 300€TTC/unité (entourage planches + terre) – si plantations, l'entretien sera à la charge des structures voisines. Il faudra veiller à laisser le passage pour les véhicules de service. Coût global estimé à 3 500 €. 	
		<p>Installation de mobilier urbain</p>	
<p>Cécile LEVANNIER</p>	<p>14</p>	<p><u>Installation de 2 tables de pique-nique parc du Drapeau</u> :</p> <p>Dans le cadre de la réfection du Parc du Drapeau via les budgets participatifs des commissions précédentes, il avait été proposé par le service des espaces verts l'installation de 2 tables de pique-nique sur l'ancien terrain du parc animalier. Faute de budget suffisant ces tables n'ont pu être installées. Afin de finaliser ce projet et vu la fréquentation très importante de ce parc, je pense que ces 2 tables seraient les bienvenues pour les familles...</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. Coût : 1 300 €/table soit 2 600 € les deux.</p>	
<p>Frédéric PORLIER</p>	<p>15</p>	<p><u>Pose de girouettes sur les toits des écoles élémentaires du quartier Drapeau-Maladière-Clémenceau</u> :</p> <p>Les écoles élémentaires s'investissent de plus en plus dans les activités d'orientation pour leurs élèves. Bien sur, il ne s'agit pas encore de l'orientation professionnelle, mais les courses d'orientation sont une mise au pas pour nos enfants, elles permettent notamment d'apprendre aux élèves à gérer la sécurité, se construire une logique d'orienteur et devenir plus sûr d'eux et plus précis, en acquérant d'autres manières de s'orienter telles que le relief ou l'azimut et de mieux connaître ses préférences d'orienteur.</p> <p>Aussi, la pose de girouettes au sein des écoles élémentaires Maladière, Drapeau et Clemenceau pourrait être un moyen d'illustrer cette activité, en mettant en valeur ces établissements, et d'apporter aux enfants le message que, grâce à l'école, ils pourraient ne pas se perdre, voir retrouver leur chemin.</p> <p>Prix approximatif d'une girouette : 31, 90 € - Prix de la pose : 90, 00 € par girouette. Total : 370 € environ.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. Le coût devra être déterminé en fonction du nombre de girouettes et leur emplacement.</p> <p>Coût : 500 €/unité</p>	

Michel DUMONT	16	<p><u>Installation d'une table de ping pong dans le parc Clemenceau juste derrière le mini terrain de basket :</u></p> <p>Installation d'une table de ping-pong en dur dans le parc Clemenceau, comme cela a déjà été effectué dans plusieurs parcs de Dijon.</p> <p>Ce dispositif pourrait être installé juste derrière le mini terrain de basket et compléterait agréablement cet espace voué au sport dans un souci d'échanges intergénérationnels et interculturels.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable.</p> <p>Coût estimé à 4 600 €</p>	
Emma THEVENOT	17	<p><u>Voulez-vous jouer au babyfoot ? :</u></p> <p>Passer du temps à l'extérieur est bon pour la santé et Dijon est une ville dotée de nombreux parcs. Beaucoup d'enfants jouent dans ces espaces verts, puis ils grandissent. Que pouvons-nous proposer aux adolescents ou aux adultes qui souhaitent se divertir dans ces parcs ? L'idée serait donc d'installer au parc Clemenceau un babyfoot.</p> <p>Réponse : jouer au babyfoot nécessite des balles. La collectivité ne peut mettre à disposition des balles en permanence et craint que le babyfoot, dans un espace ouvert à tous sans surveillance, soit vandalisé rapidement. Aussi, le projet tel qu'envisagé dans un parc public n'est pas envisageable. Dans un autre site fermé, avec une surveillance ce projet pourrait s'envisager. Budget nécessaire fourni posé : 4000 €</p>	
Gérard ROUGET	18	<p><u>Demande d'éclairage au parc du Drapeau :</u></p> <p>Demande de mettre un éclairage derrière le terrain de pétanque (sur l'emplacement de l'ancien canisite)</p> <p>Réponse : le terrain de pétanque est situé à l'intérieur du parc qui est fermé au coucher du soleil. L'intérêt de l'éclairer semble limité.</p> <p>Pour autant, le mat en place pourrait être remplacé par un mat plus haut qui serait équipé d'un projecteur pour un coût de 2500 € TTC environ</p>	
Michael LEBONNIEC	19	<p><u>Webcam sur l'auditorium :</u></p> <p>Demande de mettre en place une webcam sur l'auditorium afin d'avoir une vue panoramique sur le quartier et sur la ville.</p> <p>Réponse : même si l'idée d'installer une Webcam a du sens, elle reste discutable. En effet, la webcam n'offrira qu'une image à l'angle limité qui n'apportera rien de plus que ce que produit une simple recherche Google sans parler de Google Street View..</p> <p>Aujourd'hui, la mode des Webcam, est passée, seuls quelques cas spécifiques subsistent qui servent essentiellement à donner de l'information temps réel, montrer les conditions météo en stations de ski par exemple, ou l'affluence lors d'un événement. D'un point de vue technique, il n'y a rien de très compliqué. Il faut acheter une Webcam et organiser la récupération du flux d'image pour l'intégrer sur le site Web ad hoc. Le seul point délicat tient au câblage de la Webcam qu'il faut à la fois alimenter en électricité et en réseau informatique ce qui peut être compliqué surtout pour une caméra que l'on désire installer en extérieur et sur un point haut.</p> <p>Pour le réseau, il est toujours possible de s'en sortir avec une connexion 4G mais le problème de l'alimentation électrique reste entier.</p> <p>Il est à noter que ne sera pas diffusée une vidéo HD fluide mais seulement une image statique, rafraîchie ponctuellement (toutes les 10 secondes environ).</p> <p>Budget</p> <p>o Investissement : entre 500 et 1000 € TTC pour la Webcam 4G</p> <p>o Fonctionnement : 1500 € TTC/an pour l'abonnement 4G</p> <p>Si le projet est retenu, il conviendra de trouver une solution pour la prise en charge des coûts de fonctionnement relatifs à l'abonnement.</p>	

Sylvie COULON	20	<p><u>Bornes de recharge pour Smartphone :</u> Installer une borne de recharge solaire usb-wifi pour smartphones, dans les 3 ou 4 jardins publics les plus fréquentés, du secteur Maladière Drapeau Clemenceau, notamment dans le Parc du Drapeau. A énergie solaire, par souci environnemental et économique. A installer près des tables de jeux ou de pique-nique, afin que chaque borne soit à proximité des usagers, sous leur contrôle. Le jardin public est un bon endroit pour ces équipements d'extérieur, car les usagers y restent un bon moment, ce qui est nécessaire pour le temps de charge, et ceci dans un lieu tranquille. Utile en dehors de chez soi, image moderne et avant-gardiste de la Ville. A coupler avec caméra de vidéo surveillance dans le parc, pour les éventuelles dégradations ou actes de malveillance.</p> <p>Réponse : ce projet est intéressant et opportun. En effet, au cours de la journée, il est fréquent d'avoir besoin de recharger son téléphone. De telles bornes de recharge pourraient être déployées, au delà des jardins publics, dans les grandes places du centre-ville (République, Libération, Zola...) et dans certains établissements recevant du public (zone d'accueil rue de l'Hôpital ou vers la boutique du MBA par exemple). De telles bornes pourraient aussi servir pour passer de l'information au sujet de Dijon et la Métropole. Pour aller encore plus loin, pourquoi ne pas imaginer un dispositif à adapter sur les « Velodi » qui permettrait de recharger son smartphone tandis qu'on se déplace. C'est d'ailleurs sur ce principe que fonctionnent les bornes de recharge « à pédales » qui existent dans certaines gares.</p> <p>Pour la faisabilité, hormis la question de la fixation au sol, il semble que la question est surtout celle du mode de production électrique de la borne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Soit par raccordement au réseau électrique (mais cela peut être compliqué en extérieur, notamment dans les parcs et jardins) ◦ Soit par moyen mécanique (pédalage) ◦ Soit par énergie solaire <p>Il semble que les deux dernières solutions seraient à privilégier : autonomes et sans risque. Ces bornes sont souvent proposés en location, à l'achat elles restent assez onéreuses, entre 2000 € et 3000 € la borne.</p>	
		Projets de jardins partagés	
Maryline HATON	21	<p><u>Jardin collectif :</u> Un espace convivial comme les jardins familiaux où l'on partage son goût de jardiner ainsi que la dégustation des produits cultivés.</p> <p>Réponse : ce projet est éligible sous réserve :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- de trouver un site dont la ville de Dijon a la maîtrise foncière et qui soit ensoleillé 2- de trouver un gestionnaire (association/ structure type MJC ou autre...) <p>Par expérience, il faut un minimum de 30 000 € si le site est déjà clos et 40 000 € s'il faut le clore et y apporter de l'eau potable.</p>	
Vesna TETH	22	<p><u>Jardin collectif à Heudelet :</u> Un jardin à partager dans l'éco-quartier Heudelet afin d'être en harmonie avec le projet du quartier qui se voulait "écologique" et par conséquent, développer l'utilité, la gestion et l'organisation des composteurs du site.</p> <p>Réponse : les espaces "publics" de cet écoquartier ne sont pas gérés par la collectivité.</p> <p>Deux solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer une convention avec le propriétaire du terrain si celui-ci en est d'accord - Trouver un autre site dans le quartier <p>Par expérience, il faut un minimum de 30 000€ si le site est déjà clos et 40 000€ s'il faut le clore et y apporter de l'eau potable.</p>	

		Projets déjà prévus	
Elise BONIN	23	<p><u>Amélioration du site de compostage partagé au parc Clemenceau :</u> L'installation de planches ou dalles autour des bacs à compost collectif permettrait aux usagers de ne pas glisser et de se salir par temps pluvieux.</p> <p>Réponse : le site de compostage Clemenceau va être revu et sans doute déplacé à un autre endroit du parc. Il a été demandé que du broyat soit installé au sol ce qui aura pour effet de rendre l'accès aux bacs, plus propre. Ce projet peut donc être considéré comme déjà réalisé.</p>	Déjà prévu
Elise BONIN	24	<p><u>Installation d'un récupérateur d'eau de pluie :</u> Afin de permettre aux guides et référents et autres utilisateurs d'humidifier le compost lorsque cela est nécessaire ou bien de rincer les bio seaux après les avoir vidés, l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie (gouttière du préau de l'école) serait la bienvenue.</p> <p>Réponse : le service des espaces verts a mis à disposition des guides composteurs la clef pour utiliser la bouche d'alimentation en eau la plus proche du site dans le parc. Il n'est donc pas nécessaire d'envisager un récupérateur d'eau.</p>	Déjà prévu
Gérard ROUGET	25	<p><u>Terrain de basket quartier Junot :</u> Demande d'installation d'un terrain de basket ou multisports quartier Junot</p> <p>Réponse : le service technique préconise d'attendre la mise en place des agrès sportifs sur le Cours Junot financés au titre des budgets participatifs 2017. En effet, il semble nécessaire d'avoir un retour sur l'utilisation de ces agrès, par les jeunes, avant d'envisager de mettre un nouvel équipement sur ce secteur.</p> <p>Si besoin, un nouveau projet pourra être étudié dans le cadre des budgets participatifs 2019.</p>	Déjà prévu
Anne DESPLANTES	26	<p><u>Skate parc et bloc d'escalade au parc Clemenceau :</u> Installer un module de skate parc et un bloc d'escalade au parc Clemenceau</p> <p>Réponse : un projet d'implantation d'un skate parc est actuellement en cours d'étude. Sa concrétisation devrait se faire en en 2019. La multiplication de petits modules dans divers sites pose des problèmes d'entretien et de suivi, sans répondre à la demande des usagers.</p> <p>Pour ce qui concerne un bloc d'escalade, la réglementation est très stricte. De plus, ces équipement sont souvent utilisés comme des jeux par les enfants sans en être et ne répondent pas réellement à un besoin sportif.</p>	Déjà prévu

NOM	N°	INTER-QUARTIERS REALISABLES DESCRIPTIF ET REPONSE	PRIORIS ATION
Elise BARTELEMY	1	<p><u>Site de compostage collectif :</u> La ville pourrait installer des composteurs à la disposition des citoyens, ce qui permet aux habitants de contribuer aux efforts collectifs en matière d'environnement. Le compost pourrait ensuite être réutilisé par les citoyens et/ou par la ville. Chaque composteur permettrait de recueillir et de valoriser les matières résiduelles organiques de 15 à 30 personnes.</p> <p>Réponse : il existe aujourd'hui plusieurs site de compostage de quartier sur Dijon : Square Gaston Roupnel (rue de Tivoli), Parc Clémenceau (rue Jean de Cirey), Espace Baudelaire (Avenue Charles Baudelaire), AVUM (28 rue le Jolivet), centre social Bourroches (71 bis rue de la Corvée), jardin de l'Arquebuse (1 avenue Albert Premier) et l'Eco-quartier Heudelet (allée Chevalier de la barre).</p> <p>Prochainement 2 sites vont voir le jour au square de Loisy (rue Buffon) et au jardin des Apothicaires (derrière le musée de la vie Bourguignonne).</p> <p>D'autres sites peuvent voir le jour mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir environ 10m²d'espaces verts pour installer la placette de compostage, - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. <p>Coût : 300 €</p>	
Stéphane DUPAS	2	<p><u>Liberté d'expression associatif :</u> La vie associative dijonnaise est très riche, et trop peu connue des habitants. Le projet consiste à réaliser des panneaux d'affichages pour les associations (uniquement elles) pour afficher leur prochain événement (conférence, visite, fête...), mais aussi (très important), ce panneau sera une tribune d'expression et d'information. Les associations pourront publier sur 3-4 pages, par exemple, tout texte en relation avec leur activité, texte sous leur responsabilité.</p> <p>Ces panneaux visibles pour les piétons (trottoirs, parcs,...) seront alors une source d'information de la vie associative. Sur un même panneau s'expriment plusieurs associations. Reste à définir le temps que resteront les informations ("turn over"), comment seront gérés ces panneaux (mairie ou inter associations; charte à rédiger), une vitrine pour protéger les feuilles ou pas,...</p> <p>Les feuilles seront fourni par les associations, la mairie n'a rien à imprimer.</p> <p>Ces panneaux ne seront pas éclairés (sobriété énergétique).</p> <p>Réponse : bien que ce projet soit réalisable, la collectivité essaye au maximum de libérer l'espace public. Aussi, si ce projet était retenu, il conviendra que les lieux d'implantation des panneaux soient validés par les services compétents de la municipalité. De la même manière, les questions liées à la gestion des informations affichées (quel type d'information, qui gère la mise en place et le retrait des informations,) de l'entretien et de la de propreté devront être étudiées en groupe de travail.</p> <p>Coût : Le coût (fourniture et pose comprises) s'élève à 1 600 € pour un panneau en simple face et à 1 800 € pour un panneau en double face.</p>	

Evelyne AMIDIEU- GROS	3	<p><u>Valorisation des arbres remarquables ou essences rares des arbres du Lac Kir pour les nombreux promeneurs :</u> Travail avec le jardin de L'Arquebuse en élaborant une forme "d'étiquetage".</p> <p>Réponse : Le projet est pertinent dans la dynamique de la valorisation des oiseaux présents sur le lac, ainsi que de la labellisation Ecojardin du site. A partir d'un listing des arbres présents, un travail d'identification des arbres à valoriser pourrait être entrepris avec le Jardin Des Sciences dans un cadre participatif, en élargissant la problématique aux différents arbres présentant un intérêt pour la biodiversité locale (par exemple les arbres ressources pour les pollinisateurs, les oiseaux, les arbres procurant un abri etc ...). L'estimation du coût sera à affiner en fonction du support d'étiquetage. Coût : 3 000 €</p>	
André DUFFOUR	4	<p><u>Armoire à manger partagée :</u> Installation d'une armoire à manger partagée. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, poser les aliments non périssables que l'on n'utilise plus pour en faire profiter d'autres personnes. Pour info, voir les sites suivants : https://fr.ulule.com/armoire-partagee/ https://mrmondialisation.org/armoire-locale-partagee-pour-lutter-contre-la-precarite/</p> <p>Réponse : si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière en raison des contraintes sanitaires existantes liées aux denrées alimentaires. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordé en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité. Enfin, pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, un commerçant ou un restaurateur par exemple afin que l'armoire à manger soit alimentée et que les denrées déposées soient vérifiées. Coût : 2 000 €</p>	
Romuald OULION	5	<p><u>La lumière qui vient des crottes de chien :</u> D'un côté, moins de crottes sur les trottoirs, de l'autre, de la lumière à pas cher... Concrètement, les propriétaires de chiens du quartier sont invités à déposer les crottes de leur animal par une trappe installée dans ce réverbère forcément pas comme les autres. Au cœur de ce dernier, les déjections sont transformées en énergie. Et la lumière scintille. Selon l'inventeur, dix sachets d'excréments suffisent pour produire de la lumière pendant deux heures. Les lampadaires à gaz sont moins nocifs vis-à-vis de l'environnement que les LED; ces derniers diffusent en effet une lumière bleue faisant fuir les chauves-souris. Contribuer à rendre la ville plus propre et le faire de façon durable et environnemental et ça existe déjà au Royaume Uni. Alors pourquoi pas à dijon ?</p> <p>Réponse : Ce projet innovant doit être approfondi car il vient s'ajouter aux équipements existants. De plus, sa commercialisation en France reste incertaine à ce jour. L'estimation financière est donc impossible à ce jour. S'il est retenu, ce projet pourrait éventuellement être expérimenté dans un quartier à partir du volontariat de propriétaires de chiens.</p>	

Après discussions et questionnements sur les projets, les membres votent afin de hiérarchiser les projets.
Le résultat du vote permet de hiérarchiser les 11 projets suivants :

- 2 bornes de recharge pour Smartphone : 21 voix pour un budget prévisionnel de 6 000 €
- 3 girouettes sur les écoles élémentaires : 20 voix pour un budget prévisionnel de 1 500 €
- Placette de compostage partagé Mail Delaborde : 19 voix pour un budget prévisionnel de 500 €
- Espace Loisirs partagés à la MJC - Centre Social : 19 voix pour un budget prévisionnel de 3 500 €
- Composteur collectif au parc du Drapeau : 17 voix pour un budget prévisionnel de 500 €
- Réhabilitation de l'espace à l'angle des rues Drapeau/Fauconnet : 16 voix
pour un budget prévisionnel de 15 000 €
- Cabane pour compostage Clemenceau : 15 voix pour un budget prévisionnel de 2 000 €
- Potager d'herbes aromatiques au parc Clemenceau : 12 voix pour un budget prévisionnel de 700 €
- 1 table de pique-nique au parc du Drapeau : 12 voix pour un budget prévisionnel de 1 300 €
- Continuer l'aménagement promenade du Suzon : 10 voix pour un budget prévisionnel de 8 000 €
- Installer une Webcam panoramique sur l'auditorium : 9 voix pour un budget prévisionnel de 1 000 €

Le budget global estimé est de 40 000 €.

Christine MARTIN précise que ces budgets seront à affiner en groupe de travail.

HORS DISPOSITIF – MALADIERE/DRAPEAU/CLEMENCEAU

NOM		DESCRIPTIF ET REPONSE
Elise BONIN	1	<p><u>Installation de ralentisseur et passage piétons :</u> Je propose la pose d'un ralentisseur dans la rue André Malraux, à proximité de l'école maternelle et du parc des enfants. Une limitation à 30km serait aussi la bienvenue pour cet endroit beaucoup fréquenté par des enfants et personnes âgées. Un passage piéton situé vers la sortie du parking du conservatoire (vers la boîte à livres adultes) serait aussi le bienvenu.</p> <p>Réponse : Les observations montrent que les vitesses pratiquées rue Malraux ne sont pas déraisonnables, le plateau en pavé, la courbe formée par la voie et la faible largeur sont de nature à faire ralentir les automobilistes. Même si la pose de ralentisseurs n'est pas à exclure, il provoque des nuisances sonores mal acceptées par les riverains les plus proches. Dans ce cas précis, l'importance des habitations laisse à penser que ce dispositif n'est pas adapté. Enfin, les parents d'enfants scolarisés dans cette école n'ont pour l'instant pas fait remonter de problèmes particuliers devant l'école maternelle Clemenceau.</p> <p>Concernant la suggestion de création d'un passage piétons, coté conservatoire, il apparaît, d'après les observations, qu'il ne serait pas aisé à positionner car les piétons traversent un peu partout. Le positionner arbitrairement entraînerait inévitablement des infractions de la part des piétons puisque traversant pour une partie en dehors. Par ailleurs, les feux tricolores du carrefour formé avec le boulevard Clemenceau se situent non loin et est, lui, équipé de passage piétons protégés. Si les habitants le souhaitent, ces sujets pourraient éventuellement faire l'objet d'une balade urbaine.</p>
Elise BONIN	2	<p><u>Collecte et recyclage des mégots de cigarette :</u> Je propose l'installation dans Dijon, de bornes de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes. Des initiatives et solutions telles que : "La borne to recycle", "MéGO" et "EcoMegots" existent déjà.</p> <p>Réponse : aujourd'hui, la Ville de Dijon cherche à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. Pour l'installation de cendriers, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'utilisateur est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets. Certaines villes ont installé des dispositifs pour recueillir les chewing-gums (panneaux ludiques où l'utilisateur met son chewing-gum sur une feuille qui représente une cible, un jeu...). Là encore, malgré ces dispositifs, ces villes n'ont pas constaté d'amélioration flagrante sur le nombre de chewing-gums collés au sol. Dijon est une ville propre où les efforts sont faits et c'est globalement reconnu. La municipalité cherche depuis des années à maintenir un haut niveau de propreté à travers l'action quotidienne de ses services. D'ailleurs, en mars 2017, la ville de Dijon a lancé une grande campagne de propreté urbaine dont le but était de renforcer le degré de prise de conscience et le civisme des habitants. Après de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation menées ces dernières années, la municipalité franchit un cap en intégrant à l'opération un volet répression. Les auteurs d'actes d'incivilités, quotidiens et parfois jugés anodins, seront désormais sanctionnés à hauteur de 68 € grâce à une nouvelle disposition législative. En effet, depuis le 21 septembre 2017, les agents de la brigade verte et de la police municipale verbalisent les auteurs d'incivilités qui sont passibles d'une amende forfaitaire de 68 €. Une contravention de troisième classe nouvellement créée par le décret du 25 mars 2015 pour tout déchet jeté dans un lieu public. Les policiers municipaux sont donc habilités à verbaliser sur cette base sans avoir besoin de recourir à un arrêté municipal.</p>

Hervé PORCEDDA	3	<p><u>Les artistes dans la rue</u> :</p> <p>Nous sommes plusieurs artistes et compositeurs qui vivons à Dijon. L'idée serait de pouvoir diffuser en temps réel nos œuvres dans le quartier. Pourrions-nous faire une application et un site internet avec des flashcodes posés sur les noms des rues donnant accès au contenu des œuvres ? Nous voulons partager notre art.</p> <p>Réponse : Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p>
Hervé PORCEDDA	4	<p><u>Un distributeur de récompense pour le tri</u> :</p> <p>Notre quartier particulièrement animé le soir souffre de son succès au niveau de la propreté. Pouvons nous mettre des distributeurs pour le tri avec une "récompense" pour le citoyen : par exemple une rémunération à hauteur du geste et de la valeur de son tri ? Cela peut être en bon d'achat dans les commerces du quartier.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il s'agit d'un projet d'envergure métropolitaine. Ces bornes ont un coût très élevé (55 K€). Il s'agit souvent d'une contractualisation avec des grandes surfaces et très rarement avec des commerces de proximité. Ce sujet fait partie des réflexions de Dijon Métropole à moyen/long terme.</p>
Michel PENNING	5	<p><u>Prévoir l'entretien des arbres</u> :</p> <p>Les marronniers situés avenue Aristide Briand prennent de l'ampleur et il conviendrait de les tailler car les fleurs ne poussent pas en dessous.</p> <p>Réponse : une intervention d'élagage sera réalisée, courant mars, sur les marronniers.</p>
Franck LHOMME	6	<p><u>Sécurité Junot/Vigile</u> :</p> <p>Afin d'éviter un transfert de l'insécurité du quartier des Grésilles vers le quartier Junot, il conviendrait de régler les problèmes récurrents de dégradation, dealer et client exerçant leur "activité" en plein jour. Nous avons abordé ce point lors d'une dernière assemblée de copropriété et envisagé les services de vigiles.</p> <p>Réponse : le projet que vous proposez n'entre donc pas le cadre des budgets participatifs. Pour autant, la problématique que vous soulevez sera signalée au service de la Tranquillité Publique.</p>
François MARTIN	7	<p><u>Modification Personne à Mobilité Réduite</u> :</p> <p>Au gymnase Chambelland, rue Olympe de Gouges, demande de refaire l'accès de la salle de réunion du gymnase pour les véhicules afin qu'ils ne monopolisent pas les places PMR.</p> <p>Réponse : afin de limiter la gêne, une troisième place pour les personnes à mobilité réduite a été créée à proximité immédiate du gymnase Chambelland. Il arrive effectivement lorsque des manifestations ont lieu dans la salle de quartier que des véhicules neutralisent momentanément une des places PMR. L'accès à la salle de quartier ne peut se faire que du côté de la rue Olympe de Gouges et non à l'arrière, rue Bernard Chevrier, comme c'est le cas pour la salle de sport (parking à l'arrière de l'installation). Il sera rappelé aux usagers de la salle de quartier de ne stationner devant le parvis ou en double file dans la rue que le temps du déchargement des véhicules.</p>
François MARTIN	8	<p><u>Chauffage résidences</u> :</p> <p>Le quartier Junot est à deux pas du réseau vapeur chauffage qui passe sous l'avenue du Drapeau. Quel serait le prix à payer pour les résidences HLM et privées pour se raccorder ensemble à ce réseau ?</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p> <p>De nombreuses collectivités en France et en Europe font le choix des réseaux de chaleur sur leur territoire. En France on en compte plus de 400. Le réseau de chaleur permet d'alimenter des particuliers, des industriels et des bâtiments publics. Ils peuvent être publics ou privés. Ces installations sont un moyen de développer les énergies renouvelables comme le demande le Grenelle de l'Environnement. A Dijon, c'est Dijon Energie qui assure la délégation de service public pour le compte de la collectivité.</p> <p>Vous pouvez contacter Dijon Energies pour une prise de contact, une estimation du prix du chauffage avec le réseau de chaleur ou toute question sur le dossier.</p>

François MARTIN	9	<p><u>Promouvoir AMAP, Ruche qui dit oui, ... :</u> Promouvoir par affichage les AMAP, Ruche qui dit oui, qui sont dans les quartiers, créer des petits marchés bio/à circuit court.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins, la commissions de quartier peut être un relais d'information pour permettre de faire connaître des associations ou des actions. D'autres relais comme la structure de quartier Balzac Maladière pourrait développer ce projet avec un groupe d'habitants.</p>
François MARTIN	10	<p><u>Gymnase Chambelland rue Olympe de Gouges :</u> Promouvoir l'utilisation de la cour du gymnase pour le stationnement des véhicules lors des entraînements hebdomadaires et en soirée, ainsi que lors des prises et déposes de matériels par les services techniques de la ville. Cela afin d'en finir avec le stationnement en double file dans les intersections et l'utilisation des places PMR comme quai de chargement.</p> <p>Réponse : afin de limiter la gêne, une troisième place pour les personnes à mobilité réduite a été créée à proximité immédiate du gymnase Chambelland. Il arrive effectivement lorsque des manifestations ont lieu dans la salle de quartier que des véhicules neutralisent momentanément une des places PMR . L'accès à la salle de quartier ne peut se faire que du coté de la rue Olympe de Gouges et non à l'arrière, rue Bernard Chevrier, comme c'est le cas pour la salle de sport (parking à l'arrière de l'installation). Il sera rappelé aux usagers de la salle de quartier de ne stationner devant le parvis ou en double file dans la rue que le temps du déchargement des véhicules.</p>
Cyril BORGET	11	<p><u>Installation d'un terrain multi-sports Parc du Drapeau :</u> L'idée est de partager un espace de sport collectif pour faciliter la pratique d'activité physique et la convivialité entre les habitants du quartier. L'idée d'avoir un espace multi-sport est je pense important pour éviter de ne faire que du foot... Cet espace pourrait être fait sur l'ancien emplacement des animaux dans le parc du drapeau.</p> <p>Réponse : ce projet dépasse le budget annuel alloué à la commission de quartier puisqu'il faut compter entre 50 000 et 80 000€ pour un tel équipement (plateforme d'accueil en béton et entourage ludique compris).</p>
Gérard ROUGET	12	<p><u>Bancs au parc du drapeau :</u> Demande de mettre quelques bancs supplémentaires au parc du Drapeau.</p> <p>Réponse : il existe déjà 15 bancs (remis en place suite à la rénovation des aires de jeux) ainsi que 2 banquettes et le muret de l'ancienne pataugeoire. Le service compétent préconise d'attendre le retour de la belle saison pour voir s'il y a des besoins complémentaires.</p>
Gérard ROUGET	13	<p><u>Sacs à déjections canines au parc du Drapeau :</u> Demande de mise en place d'un distributeur à déjections canines au parc du Drapeau</p> <p>Réponse : actuellement la ville est équipée de 143 distributeurs et ne prévoit pas de nouvelles installations car le parc de distributeurs de sacs est suffisamment dense pour que celui qui désire se procurer un sac puisse le faire facilement, par exemple lors de la promenade avec son chien, en passant devant un distributeur ou également en se rendant dans l'une des mairies de quartier où ils sont disponibles. Le parc est suffisamment dimensionné, le propriétaire de chien peut aisément trouver un distributeur sur le parcours avec son animal. Les canibox les plus proches sont ceux du cours Junot et rue Romain Rolland.</p>

Gérard ROUGET	14	<p><u>Sécuriser la sortie de parking rue Curtat :</u> Matérialiser la sortie de ce parking afin d'éviter que les véhicules prennent le sens interdit. Réponse : depuis l'avenue du Drapeau, la signalisation semble pourtant claire (3 panneaux existent). Il n'est donc pas possible de remonter la rue Curtat depuis l'avenue du Drapeau. Il semble que ce soient les automobilistes qui entrent ou sortent de cette partie non aménagée située à l'angle des deux rues qui ne respectent pas la signalisation. Ce délaissé n'a toutefois pas vocation à devenir un parking mais à être construit. Dans l'immédiat un panneau d'interdiction en rappel pourrait être installé rue Curtat à 30 m de l'avenue du Drapeau.</p>
Gérard ROUGET	15	<p><u>Matérialiser les pistes cyclables :</u> Mettre des flèches au sol afin de mieux matérialiser les pistes cyclables du quartier. Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais il sera transmis au service concerné.</p>
Anne DESPLANTES	16	<p><u>Pataugeoire au parc Clemenceau :</u> Transformer le plan d'eau du parc Clemenceau en pataugeoire. Depuis trois étés, les pataugeoires de la ville n'ont pas été remises en eau pour des raisons d'hygiène. En effet, elles ne sont pas équipées comme les piscines de traitement de l'eau en continue car un tel équipement serait trop coûteux à mettre en place. Elles seront pour la plupart cassées et transformées en aire de jeux. Pour exemple celle du parc du Drapeau financée au titre d'un budget participatif.</p>
Nathalie BELOT	17	<p><u>Fête des voisins Quartier Sacré Coeur :</u> Nous donner la possibilité d'organiser la Fête des voisins dans le Square Giraud et les rues adjacentes. Les moments de convivialité sont toujours propices aux rencontres entre voisins, aux idées, à l'entraide... Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins, la Ville de Dijon soutient la Fête des Voisins, cette année elle aura lieu le vendredi 25 mai, la date est choisie par l'association "Immeubles en fête", depuis 2010. Si vous souhaitez organiser une fête des voisins, vous pouvez contacter le service des affaires générales de la Ville de Dijon. Ce service sera en mesure, après étude de votre demande, de vous apporter un soutien matériel et logistique. Des tracts, des affiches et autres supports de communication peuvent également être fournis.</p>
Laurence VILLIEN	18	<p><u>Décoration Noël – sapin Place Général Giraud :</u> Décoration de Noël sur le grand sapin du rond point face au square Giraud Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il relève d'un budget de fonctionnement.</p>
Jacques MENUJEL	19	<p><u>Table de ping pong square Giraud :</u> Mettre une table de ping-pong dans ce square Réponse : il n'y a pas de place disponible dans ce square pour une table de ping-pong car il faut laisser les circulations libres pour le passage des véhicules d'entretien. La placette centrale accueille également des animations, il est donc nécessaire de laisser l'espace libre. Enfin la partie enherbée est équipée d'un système d'arrosage automatique et le réseau ne permet donc pas l'implantation d'une table.</p>
Michel DUMONT	20	<p><u>Installation d'une table de pique-nique équipée de 2 plateaux damier et jeux de petits chevaux dans parc Clemenceau :</u> Installation d'une table de pique-nique avec 2 bancs attenants dans le parc Clemenceau, sur la pelouse à côté de la fresque du préau de l'école maternelle. Il n'existe aucune table dans ce parc dans lequel des personnes viennent souvent manger. Cette table serait équipée de 2 plateaux de jeux de dames et de petits chevaux. Cela permettrait de joindre l'utile à l'agréable, le loisir à la convivialité, le culturel à l'intergénérationnel, comme cela a déjà été prévu dans d'autres parcs de Dijon. Réponse : il n'existe pas d'emplacement pertinent pour ce type d'équipement dans ce parc.</p>

<p>Laurence VILLIEN</p>	<p>21</p>	<p><u>Piste goudronnée square Giraud</u> :</p> <p>Mise en place d'une piste goudronnée circulaire au sein du square Giraud afin que les enfants puissent faire du vélo ou de la trottinette. Ce square étant vaste et peu exploité, cela permettrait de l'aménager en offrant davantage un aspect "parc" que simple square.</p> <p>Réponse : il n'est pas pertinent d'augmenter les surfaces imperméabilisées dans ce square. Par ailleurs, il risquerait d'y avoir des conflits d'usage en raison du peu de place disponible dans ce square. Pour information, les circulations doivent être laissées libres pour le passage des véhicules d'entretien. La placette centrale accueille également des animations ce qui impose de laisser l'espace libre.</p>
<p>Hervé PORCEDDA</p>	<p>22</p>	<p><u>La boîte à musique</u> :</p> <p>Pour favoriser la mobilité des personnes âgées, proposition d'équiper l'espace public qui longe la voie de tram (comme l'avenue Raymond Poincaré par ex) de mobilier urbain "assis debout". Ceci permettrait le repos sur un long parcours tout en préservant la tranquillité des riverains (qui ne souhaitent pas de bancs susceptibles d'entraîner des nuisances dues à d'éventuels regroupements).</p> <p>Réponse : ce projet pourrait être réalisable à condition d'étudier la possibilité de le jumeler avec les boîtes à livres. Par contre la diffusion d'œuvres en lien avec la programmation de l'auditorium n'est pas réalisable en raison des droits d'auteur qu'elle pourrait entraîner.</p>

HORS DISPOSITIF – INTER-QUARTIERS

NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE
Alicia BOUDOU	1	<p><u>Intermodalité des transports</u> :</p> <p>Il serait particulièrement intéressant d'autoriser les vélos dans le tramway. L'objectif est de favoriser l'intermodalité des transports et rendre accessible le tram aux quartiers non desservis tout en promouvant l'aspect "santé" du vélo. Par exemple, pouvoir aller à Valmy en tram et redescendre en vélo. Les exemples sont multiples... Afin de limiter l'encombrement dans les trams, il pourrait être envisagé d'autoriser les vélos, hors heures de pointe, uniquement dans le dernier wagon (par exemple) mais de ne pas le réserver exclusivement aux vélos. Il serait juste "bike friendly" en quelque sorte. D'autres villes le font, Grenoble par exemple (vélos autorisés dans tout le tram tôt le matin et en soirée).</p> <p>Réponse : cette question a longtemps été étudiée au lancement du tram, à l'occasion de l'élaboration du "règlement d'usage". Le choix de ne pas autoriser les vélos dans les tram s'argumente ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de sécurité, un vélo est un objet dangereux voir mortel en cas de freinage d'urgence. Il a été jugé préférable d'éviter tout risque, même si effectivement certaines villes (au tram plus ancien) l'autorisent. - il est difficile d'établir une heure de pointe/heure creuse sur les tram dijonnais. Aussi il est difficile d'établir des créneaux horaires lisibles pour les clients et réguliers. Les heures de pointe de T1 et T2 ne sont pas les mêmes. Par exemple, T1 le dimanche soir est en en heure de pointe, mais pas T2 etc... - Dijon métropole cherche tout de même à favoriser l'intermodalité vélo + tram, c'est pourquoi des Diviavélopark ont été installés le long du tram. Cela permet par exemple de venir en T2 jusqu'à la station EUROPE, de prendre son vélo dans le park sécurisé à proximité de la station et de poursuivre son trajet à vélo si l'on travaille au parc technologique éloigné du réseau Divia. Si l'on habite le sud de Chenôve ou Marsannay, il est possible de venir en vélo jusqu'à T2, d'y laisser son vélo au park sécurisé à proximité de CHENOVE CENTRE et de poursuivre en tram. <p>Aujourd'hui 10 Diviavélopark existent, et un 11ème sera ouvert à la station MONGE (dans le parking en construction).</p>
Nicolas DESCHENES	2	<p><u>Dijon bike park</u> :</p> <p>Les parcs à vélos offrent des loisirs adaptés aux familles. Le besoin de zones d'équitation sécuritaires, durables et progressistes augmente avec la popularité du vélo. Avec plus de 2,8 millions de personnes qui font du vélo, il y a un grand besoin pour chaque communauté d'avoir un espace pour profiter des possibilités de faire du vélo. Les avantages pour la santé des bicyclettes sont largement répandus et bien documentés. De la lutte contre l'obésité et le désordre de la nature au renforcement des liens des amis et de la famille, le vélo a le pouvoir de transformer les communautés. Les parcs à vélos et les pistes cyclables peuvent être intégrés aux systèmes de parcs existants, aux réseaux de sentiers, aux communautés planifiées, placés à côté des étincelles de patin ou utilisés pour réaménager les terrains vacants.</p> <p>Réponse : ce projet est intéressant et novateur sur Dijon mais son estimation financière est au delà du budget alloué aux commissions de quartier. De plus, ce type d'équipement semble être davantage réalisé en pleine nature et axé sur le VTT d'où la difficulté de l'intégrer dans un projet de quartier.</p>

Eric COURVILLE	3	<p><u>Le manque de places de parking ne doit pas autoriser l'anarchie :</u> La volonté flagrante et volontaire de la ville à laisser s'installer l'anarchie sur les trottoirs, notamment tout autour du CHU, participe passablement à entretenir un climat détestable, libertaire voire hostile. Personne ne peut nier ce laxisme insupportable et la nouvelle image d'Epinal, pardon de Dijon où la voiture est roi sur tout chemin piétonnier. La volonté de « ville sans voiture » ne doit pas faire l'économie de son idéal en laissant s'instituer une anarchie comme aveu d'une vision lacunaire et présomptueuse. L'idée est donc d'aller jusqu'au bout du processus citoyen comme écologique et faire respecter les codes et interdits ou alors revoir cet avènement avec plus de recul et discernement.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Pour information, une étude très détaillée des zones "en tension" en matière de stationnement a été réalisée. Pour le secteur du CHU des projets de réglementation et de construction de parking sont en cours d'étude.</p>
Olivier BERTAT	4	<p><u>Poubelle écoresponsable :</u> Plusieurs matériaux qui sont mis dans les poubelles peuvent être recyclés. Les poubelles actuelles ne donnent pas la possibilité aux gens de faire les gestes simples en ville, c'est à dire trier. Les modèles de poubelles allemandes sont exemplaires, mais en France on parle d'écoresponsabilité sans agir vraiment. Pour commencer, les mégots et bouchons plastique doivent être recyclés. Il suffirait d'ajouter à chaque poubelle existante deux tubes, l'un pour récolter les mégots (et il ferait office de cendrier) et l'autre pour les bouchons plastique.</p> <p>Des associations pourraient se charger de ramasser les contenus de ces deux mini-poubelles sans privilégier une association par rapport à une autre et diviser équitablement les secteurs de ramassage.</p> <p>Réponse : la Ville de Dijon ne prévoit pas d'installer dans les lieux publics, des poubelles permettant un tri des déchets. En effet, des équipements de ce type ont déjà été installés dans le passé (parc Darcy, parc Hyacinthe Vincent) mais ces poubelles ont été retirées depuis car l'expérience montre que le tri est rarement bien fait voire fait du tout.</p> <p>Quant à l'installation de cendriers ou de poubelles/cendriers, la politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets. Certaines villes ont installé des dispositifs pour recueillir les chewing-gums (panneaux ludiques où l'usager met son chewing-gum sur une feuille qui représente une cible, un jeu...). Là encore, malgré ces dispositifs, ces villes n'ont pas constaté d'amélioration flagrante sur le nombre de chewing-gums collés au sol.</p>
Olivier BERTAT	5	<p><u>Le huitième Art à l'honneur :</u> Exposition permanente de photographies. Sur un(des) écran(s) numérique, par exemple, disposé passage du logis du Roy, diffusion de photographies tous thèmes confondus, pour ne pas concurrencer "Dijon vu par" mais permettre à tou-te-s, sans limite d'âge, d'exposer temporairement quelques photos à la vue de tou-te-s. Diffuser les photos en boucle, en diaporama. Un règlement notifierait les photos à ne pas proposer (rien d'illégal). Une même personne ne pourrait proposer pas plus de deux ou trois photos en même temps, uploadée et validée en ligne par un modérateur.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable mais ne relève pas des budgets participatifs. Si les habitants sont intéressés, un groupe de travail pourra être mis en place afin de définir les modalités de fonctionnement avec les services municipaux.</p>

Andrea CAPEZZA	6	<p><u>Favoriser le covoiturage :</u> Prévoir des espaces de covoiturage, des points de rendez-vous pour se rencontrer et prendre ou se faire prendre en charge. Des endroits faciles à trouver et ou attendre en étant à l'abri. Des abri-bus avec signalétique covoiturage et espace de stationnement...</p> <p>Et pourquoi, en plus, ne pas prévoir une signalétique depuis les principaux accès à Dijon ...</p> <p>Réponse : c'est l'objet même du service Divia Pouce mis en place sur Magny-sur-Tille, Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Dijon Métropole a pour objectif de l'étendre en mettant en place une application mobile pour cela. Pour les aires de co-voiturage plus conséquentes, ce travail est réalisé dans le cadre du PLUiHD avec une planification 2020-2030 des besoins.</p>
Sonia GENTY	7	<p><u>Respect des piétons, passages piétons :</u> Les automobilistes respectent rarement les priorités piétons, le risque est réel. Ne serait-il pas opportun de budgétiser une campagne de sensibilisation pour les automobilistes, afin qu'ils prennent enfin conscience que le piéton, sur un passage protégé est PRIORITAIRE, malgré l'absence de carrosserie ?</p> <p>Dans le cadre d'une démarche active pour que les automobilistes laissent la voiture à l'extérieur du centre ville (parkings-relais, rotations des stationnements en surface, piétonisation de la majeure partie du centre ville...), il serait cohérent d'aider les piétons à prendre leur place.</p> <p>Exemples : un message choc par affichage, spots pendant les matchs du DFCO et dans les cinémas, caméras aux passages piétons, rappel des règles de priorité par la police présente à des points stratégiques dans la ville, mise en place d'amende dissuasive et communication à ce sujet.</p> <p>Réponse : Ce projet est hors dispositif.</p>
Andrea CAPEZZA	8	<p><u>Animation place Wilson :</u> Le kiosque de la place Wilson est souvent inutile, pourquoi ne pas proposer des concerts libres les week-ends, un peu de flonflon, un peu de rap, un peu de rock, un peu d'accordéon et tout ce qui peut faire danser ... faisons vivre le kiosque de la place Wilson ...</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Il sera transmis au service de la Culture pour information.</p>
Andrea CAPEZZA	9	<p><u>Agendas :</u> Vu que l'époque est à la transparence et que nos élus le sont par nous et pour nous, il serait bon qu'ils nous disent ce qu'ils font pour nous. Pour ce faire ils pourraient afficher leurs agendas en toutes transparences, qui ils voient et pourquoi. Je sais que certains ont peur et qu'ils pensent que certaines choses doivent rester secrètes mais ils oublient qu'ils ont été élus et ils doivent des comptes à leurs électeurs, contrairement aux dictatures, aux royaumes et empires... Bref faites nous part de ce que vous faites pour nous. Donc je propose un agenda ou l'on pourrait choisir l' élu, la date et le sujet du rendez-vous et qu'on puisse aussi en avoir un compte rendu en historique, la démocratie par nous et pour nous...</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs.</p>
Romuald OULION	10	<p><u>Zone Cani-ludique par l'association La Grande Famille du Chien :</u> Entièrement sécurisée par une clôture, cette zone est composée de plusieurs espaces séparés : un espace où l'on peut éduquer/sociabiliser son chien/chiot, un espace destiné aux loisirs. Dijon et son agglomération représente environ 17000 chiens, et un seul espace leur était jusqu'ici consacré. Les propriétaires de chiens pourraient dès lors éduquer, sociabiliser, défouler, divertir leurs compagnons à quatre pattes sans danger, et sans être une « gêne » pour les autres citoyens. Ils pourraient également prendre conscience de l'intérêt collectif à éduquer son compagnon et rendre la ville plus propre si des zones comme celle ci voyaient le jour dans chaque quartier...</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, la Ville ne dispose pas d'un site clos qui puisse servir à ce type d'usage, aussi le coût d'aménagement d'un terrain non clos dépasse le budget alloué à la commission de quartier.</p>

Jean-Noël ACH	11	<p><u>Améliorer la qualité de la vie et investir dans la vie de la cité ne se fait pas uniquement par des réalisations matérielles :</u></p> <p>En effet l'environnement humain y participe beaucoup. C'est pourquoi je propose ? qu'à l'aide de ce budget, l'on aide des enfants dans leur scolarité, des parents, hélas, n'en ont pas toujours la possibilité. Un soutien scolaire, des cours pourraient être utiles. Certes des arbres, des feux rouges sont utiles, mais souvent dérisoires face à l'avenir de nos enfants. Les boîtes à livres c'est bien mais savoir lire est encore mieux.</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, il existe des dispositifs de soutien scolaire dans les quartiers de Dijon animés par des associations notamment dans les structures de quartier.</p>
Aurélie BENOIT	12	<p><u>Rencontres intergénérationnelles "Génération complices" :</u></p> <p>Favoriser le lien intergénérationnel en proposant des rencontres conviviales entre les différentes générations. En lien avec les structures de quartier, mettre en place des ateliers co-animés par des jeunes et des seniors (animations, goûters, petits déjeuners...). Un accompagnement, du domicile au lieu d'animation, est proposé aux seniors en perte d'autonomie. Ce projet permet de faire rencontrer les différents publics, d'échanger sur la vie de quartier et d'impliquer les habitants, de faire connaître les activités et services proposés localement. C'est aussi l'occasion de faire évoluer le regard que porte notre société sur la jeunesse et la vieillesse, de lutter contre l'isolement relationnel, de mettre en lumière la solidarité intergénérationnelle et pour les professionnels du secteur de travailler en multi-partenariat.</p> <p>Réponse : Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, plusieurs associations, à Dijon, développent ce type d'activités intergénérationnelles, Unis Cité, Binôme21 ainsi que les structures de quartier, centres sociaux et MJC. Chacun peut se rapprocher d'elles pour apporter sa participation.</p>

3 – VIE DE QUARTIER

- **MJC – CS Balzac Maladière – point d'actualité**

Dominique VERCHERAND (Directeur) présente la nouvelle structure :

1 – Objectifs de janvier à août 2018 :

- Inscrire les actions de la MJC-Centre Social Balzac-Maladière de janvier à août 2018 dans la continuité du projet développé à partir de septembre 2017,
- Etablir un diagnostic de territoire et évaluer le projet 2017-2018 (préparer un agrément méthodologique CAF),
- Préparer un projet de structure pour la rentrée 2018 prenant en compte les spécificités d'une gestion associative propre aux valeurs de l'Education Populaire telles qu'elles sont mises en œuvre dans le réseau de la FFMJC,
- Créer une identité propre à la MJC-Centre Social Balzac-Maladière.

2 – Les projets jusqu’au mois d’août

Poursuivre les actions entreprises (sorties familles, spectacles de danse, théâtre, musique...) et propositions nouvelles (projets de jardin, actions culturelles...).

Redynamiser le secteur jeune (recrutement et projet).

Innover dans le cadre du projet famille (agir en transversalité sur les dispositifs).

Accompagner les habitants et partenaires dans la création d’une programmation culturelle régulière.

Préparer la plaquette de rentrée.

Définir le cadre et les modalités d’occupation des locaux par les associations partenaires ou autres.

Définir la grille de rentrée (activités – tarifs).

Créer une identité visuelle (logo, support de communication).

Créer une infolettre, d’une page Facebook et d’un site internet.

Trouver un nom à la « nouvelle » structure.

Conduire dans le cadre de l’agrément Centre Social un diagnostic de territoire partagé.

Rédiger à partir d’octobre du Projet Social Global

Mettre en place un réseau de communication propre à la structure (téléphonie, internet).

Transférer l’ensemble des contrats des deux structures vers la FFMJC.

Accompagner la création d’une association gestionnaire de la structure d’ici 2 ans.

Pour tout renseignement :

Téléphone : 03 80 48 80 10

Mail : contact@mjc-cs-balzacmaladiere.fr

Facebook : mjc-cs Balzac-Maladière

Christine MARTIN invite toutes les personnes intéressées à rejoindre l’équipe afin de participer à la mise en place de la nouvelle structure de quartier.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en point d'apport**

Lionel BARD présente Valérie MAZZELLA (Service collecte, tri et prévention des déchets de Dijon métropole) qui expose les modifications liées à la collecte du verre sur les quartiers de Dijon.

Un récapitulatif des emplacements vous sera transmis ultérieurement.

Christine MARTIN précise que les élus ont été concertés en amont concernant les lieux d’implantation. Le service a pu ainsi tenir compte de leurs remarques.

Martine MAIRET fait remarquer qu'il risque d'y avoir, à proximité des bacs à verre, des dépôts sauvages d'objets encombrants (et notamment au niveau des copropriétés) avec, également, un risque de transfert du verre dans les sacs à ordures ménagères.

Valérie MAZZELLA précise que, par expérience sur les autres communes, il faut compter une période d'adaptation d'environ six mois. Mais ensuite, il convient de compter sur la responsabilité des citoyens dijonnais. Une communication est prévue avant, pendant et après l'installation des bacs. Les ambassadeurs du tri seront également présents pour contrôler le contenu des sacs à ordures ménagères.

François MARTIN demande s'il est prévu, pour les appartements, un container pour pouvoir stocker le verre avant de l'emmener dans les bacs.

Valérie MAZZELLA indique qu'il n'est pas prévu, pour l'instant, d'attribuer des sacs de collecte du verre.

Jacques MENUUEL regrette que les habitants n'aient pas été consultés au moment de la décision des lieux d'implantation.

Valérie MAZZELLA rappelle que rien n'obligeait Dijon métropole à faire une information dans les commissions de quartier. Toutefois, elle prend note des éventuels lieux qui pourraient poser problème.

Christine MARTIN précise que les remarques faites en amont, par les élus, tenaient compte des discussions avec les habitants, notamment en groupe de travail de la commission de quartier.

Sébastien VIEIRA demande quelle est la fréquence des collectes des points d'apport volontaires ?

Valérie MAZZELLA précise qu'une étude a été réalisée sur la base des chiffres de l'INSEE. Ensuite, cela dépendra de la « motivation » des habitants à bien trier. Les chiffres seront donc modifiés en fonction des collectes effectivement réalisées.

Sébastien VIEIRA demande comment se passe l'entretien des bacs ?

Valérie MAZZELLA précise que le prestataire de collecte est également missionné pour entretenir les équipements (intérieur et extérieur). Les éventuels déchets au sol seront ramassés par les personnes chargées du ramassage des ordures ménagères. Chaque habitant pourra, également, alerter directement la société (par téléphone ou grâce au QR code).

Franck AUBERTIN demande s'il ne risque pas d'y avoir de mauvaises odeurs ?

Valérie MAZZELLA indique que les bacs seront nettoyés régulièrement dans tous les cas.

Franck AUBERTIN demande sur quels horaires se fera la collecte ?

Valérie MAZZELLA précise qu'elle est prévue sur une plage horaire de 8 h à 20 h.

Cécile LEVANNIER demande comment vont faire les personnes âgées ?

Valérie MAZZELLA précise que les personnes « valides » seront en capacité d'aller apporter leurs verres (au même titre qu'elles vont faire leur courses). Pour les personnes « en perte d'autonomie », il conviendra de compter sur la solidarité entre voisins comme cela existe dans les 23 autres communes de la métropole déjà équipées du système de collecte.

Christine MARTIN rappelle que cette solidarité vaut également pour tous les moments de la vie pour les personnes en perte d'autonomie.

Cécile LEVANNIER demande s'il est prévu une baisse de la taxe sur les ordures ménagères .

Valérie MAZZELLA indique que le Président de Dijon métropole s'est engagé à ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères pendant trois ans. Le coût de la collecte avec ce nouveau procédé sera trois fois inférieur au précédent ce qui représente une économie d'environ 300 000 €/an. L'investissement dans les colonnes à verre devrait être rentabilisé en une année. Toutefois, si ce nouveau système n'avait pas été mis en place, les charges auraient augmenté.

Edith EICHELBRENNER fait remarquer que ce nouveau mobilier urbain n'est pas très esthétique.

Valérie MAZZELLA précise que l'appréciation de chacun dans ce domaine est assez subjective. Le modèle choisi faisant partie des plus esthétiques du marché.

Christine MARTIN remercie les intervenants et invite les présents à prendre le verre de l'amitié.

Christine MARTIN



Coprésidente élue

Cécile LEVANNIER



Coprésidente habitante